



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 35
Mercredi 30 septembre 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1362: Crémines Seehof - front. JU/BE

Commune: Corcelles (BE)

430.20459 / Renouvellement Chaussée: Corcelles, traversée

Tronçon: Route cantonale N° 1362, Corcelles carrefour «Cras de Coraas» (2'601'471 / 1'237'239) et le carrefour «Oeuches» (2'601'768 / 1'237'294) sur environ 300 m'

Durée: du mardi 6 octobre à 5 h 30 au jeudi 8 octobre 2026 à 18 h

Dérogation: aucune

Guidage du trafic: déviation et agents de sécurité

Motif de la mesure: travaux de génie civil routier et de revêtement

Restrictions: circulation de transit interdite.

Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

L'accès à l'Est de la localité se fait par un itinéraire de déviation, limité à 18 to sur le pont «La Rossmatte» à Seehof, via Delémont / Courroux / Vicques / Vermes.

Les citoyens de Corcelles peuvent utiliser la déviation Sud qui a été mise en place pour le trafic agricole. Le trafic empruntant cette voie de déviation sera géré par des agents de sécurité.

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), le trafic sur la route mentionnée sera perturbé et la route sera fermée au trafic.

Les travaux de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront

les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire. Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 21 septembre 2026

Office de ponts et chaussées du canton de Berne



Belprahon

Élections communales complémentaires au Conseil communal

Suite à la démission de M^{me} Aude Sauvain, conseillère communale et de M. André Membrez, conseiller communal de la Commune mixte de Belprahon, deux postes de conseillers-ères communaux-ales sont à repourvoir.

En vertu de l'article 21, al. 3 du «Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Belprahon», les ayants droit au vote en matière communale, sont convoqués pour procéder par le système des urnes, à l'élection de deux conseillers-ères communaux-ales pour la fin du mandat, soit du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2028.

Le vote aura lieu par correspondance ou le dimanche 29 novembre 2026 de 10 h à 11 h à la salle communale de Belprahon, afin de procéder par les urnes, d'après le système majoritaire, à l'élection suivante:

- deux membres du Conseil communal

Les listes de candidat-es doivent être déposées au secrétariat communal, en deux exemplaires identiques, jusqu'au 37^e jour précédant le scrutin, soit jusqu'au vendredi 23 octobre 2026, à 17 h, conformément à l'article 22 du Règlement concernant les élections aux urnes. Chaque liste de candidat-es doit être signée par au moins 4 électeurs et électrices et doit porter une dénomination qui la distingue des autres. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Des listes types sont à disposition au Secrétariat communal.

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 20 décembre 2026, aux mêmes heures et dans le même local.

Élections tacites

Si le nombre des candidats et candidates valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats ou

candidates sans opération électorale. L'élection tacite doit être publiée dans la Feuille officielle suivante.

Belprahon, le 30 septembre 2026

Le Conseil communal



Champo

CSP Moron

Recrutement 2026: informations sur demande

Le Corps des Sapeurs-Pompiers Moron n'organisera pas sa soirée de recrutement pour l'année 2026. Les personnes qui souhaitaient y participer ou désireuses d'obtenir des informations supplémentaires peuvent prendre contact avec le fourrier, Céline Kummer, à l'adresse: sapeurs.moron@bluewin.ch.

Champo, le 29 septembre 2026

Le Conseil Communal

Avis de fermeture de la route Marché d'automne

En raison du traditionnel marché d'automne qui se déroulera dans le village de Champo, les tronçons de route suivants seront fermés à tout trafic le samedi 3 octobre 2026 de 6 h à 23 h:

- La route direction Moron depuis la croisée du bas du village jusqu'à la place de sport, sera fermée à tout véhicule. Il ne sera donc pas possible de traverser le village en véhicule.
- L'axe Moutier-Bévilard sera fermé dans la partie village, il ne sera donc pas possible de traverser ou d'accéder au village depuis Moutier. Exceptions: Services d'intervention.

Les personnes concernées qui souhaitent emprunter un véhicule pour quitter le village durant cette période devront parquer leur véhicule dans la zone prévue pour le parking de la manifestation.

Champo, le 21 septembre 2026

Le Conseil Communal



Corcelles

Avis de construction

Requérants: Madame Liliane et Monsieur Guy Ferrus, Clos Cadet 22, 2747 Corcelles.

Emplacement: parcelle N° 63, au lieu-dit: «Clos Cadet 22», commune de Corcelles.

Projet: pose d'une installation photovoltaïque sur le toit.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2PC.

Zone de protection : périmètre de protection de l'ancienne localité.

Recensement arch. : bâtiment digne de conservation, objet C, sous contrat de classement du 19.9.2015 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 23 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Vacances d'automne

Fermeture de l'administration communale

Le bureau communal sera fermé du lundi 5 au dimanche 18 octobre 2026 inclus.

La réouverture du bureau communal se fera le mardi 20 octobre 2026 de 10h à 11h.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 078 261 72 74.

Les autorités communales vous souhaitent un bel automne.

Corcelles, le 21 septembre 2026

Le secrétariat communal

Résultat élection libre communale du 27 septembre 2026 pour terminer la période de législature 2024-2027

Suite aux résultats de l'élection communale du 27 septembre 2026, il en ressort les résultats suivants :

Nombre total de bulletins rentrés : 62

Blancs : 21

Nuls : 1

Suffrages valables : 40

Roger Schluep	10
Jonathan Ruch	6
Cyril Kunz	5
Alexandre Boillat	4
Dany Termignone	4
Philippe Flück	2
Jean-Pierre Schaer	2
Alain Charmillot	2
Cédric Minder	2
Edith Koller	1
Matthieu Gyger	1
Stephan Pozner	1

Selon l'art. 33 al. 1 du Règlement des élections et des votations aux urnes, Monsieur Roger Schluep est élu avec un total de 10 voix.

Taux de participation 43,66 % (142 électeurs, 62 bulletins rentrés).

Corcelles, le 27 septembre 2026

Le secrétariat communal

Émondage des haies 2027

La séance pour l'attribution de l'émondage des haies 2027 aura lieu le

lundi 26 octobre 2026, à 19h
dans les locaux du Secrétariat communal.

Toute personne intéressée à effectuer ces travaux est invitée à y participer.

Corcelles, le 28 septembre 2026

Le secrétariat communal



Court

Avis de construction

Requérant : Von Allmen Thierry et Nadia, Rue des Coillards 4, 2738 Court

Propriétaires : Von Allmen Thierry et Nadia, Rue des Coillards 4, 2738 Court

Auteur du projet : Verancolor Sàrl, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : parcelle N° 1419, au lieu-dit « Rue des Coillards 4 », 2738 Court

Projet : construction d'une véranda habitable chauffée en aluminium au Sud de la maison

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2a

Déroptions : art. 33 et art. 53 du règlement communal de construction

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 23 septembre 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Blocage temporaire de la passerelle de l'ancienne scierie

Dès le lundi 5 octobre 2026, la passerelle de l'ancienne scierie sera fermée jusqu'au début du mois de décembre 2026, sous réserve des conditions météorologiques.

Une nouvelle passerelle sera mise en place dans le cadre du projet de la piste de mobilité douce.

Le Conseil municipal remercie la population et les personnes concernées de leur compréhension.

Court, le 30 septembre 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Vacances d'automne

Fermeture de l'Administration municipale

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le vendredi 9 octobre 2026 à 12h et les rouvrira le lundi 19 octobre 2026 à 10h30.

La permanence téléphonique reste assurée du lundi 12 octobre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 au 032 497 71 10.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Court, le 30 septembre 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémînes

Modification du règlement d'organisation et du règlement sur la protection des données de la commune mixte de Crémînes

La révision de la loi cantonale sur la protection des données entre en vigueur au 1^{er} septembre 2026. La principale nouveauté concerne les communes politiques et autres collectivités de droit

communal dans le canton de Berne. Celles-ci n'auront désormais plus leur propre autorité de protection des données mais relèveront de la compétence de l'autorité cantonale. Cela implique la modification du règlement d'organisation (RO) et du règlement de protection des données (RPD). En vertu de l'article 52, alinéa 3 de la loi sur les communes et l'article 27, alinéa 1 du RO, le Conseil communal est compétent pour ces modifications.

Lors de sa séance du 31 août 2026, le Conseil communal a abrogé l'article 38 du règlement d'organisation et l'article 9 du règlement de protection des données de la commune mixte de Crémînes.

L'office des affaires communales et de l'organisation du territoire a approuvé le 10 septembre 2026 la modification du RO.

Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2026 sous réserve d'un éventuel recours. Les modifications des deux règlements peuvent être consultées au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

En application des articles 65 et suivants de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Crémînes, le 30 septembre 2026

Le Conseil communal

Fermeture du secrétariat communal

Pour information, le secrétariat communal sera fermé du 5 au 11 octobre 2026.

Réouverture le mardi 13 octobre 2026 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants :

- 076 319 03 71
- 077 450 83 27

Crémînes, le 30 septembre 2026

Le secrétariat communal



Grandval

Avis de construction – Modification du permis eBau 2024-18138 – Demande après-coup

Requérante : Shibli Marie Claire, Grand-Rue 53, 2745 Grandval

Propriétaires fonciers : Shibli Suri et Marie Claire, Grand-Rue 53, 2745 Grandval

Auteur du projet : idem requérant.

Emplacement : parcelle N° 1047, Grand-Rue 53, 2745 Grandval

Projet initial : installation d'une PAC air-eau sur muret et socle à l'est, panneaux photovoltaïques en toiture est ainsi que deux velux en toiture et suppression des cheminées. **Modification** : ouverture en façade sud d'une nouvelle fenêtre de 100X30.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés

Zone : M2pc

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 octobre 2026 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les

art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Grandval, le 23 septembre 2026

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant et auteur du projet: Raboud Jean-Marie, Les Vies 33, 2732 Loveresse

Propriétaire: Raboud Jean-Marie, Les Vies 33, 2732 Loveresse

Emplacement: parcelle N° 526, Les Vies 33, 2732 Loveresse

Dépôt public: du 23.9.2026 au 23.10.2026.

Description du projet: installation d'un nouveau producteur de chaleur fonctionnant avec une énergie renouvelable, comprenant une pompe à chaleur air-eau de type split, avec module extérieur et module intérieur, destinée à assurer la production de chaleur du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction: H2a

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 21 septembre 2026

Conseil communal



Perrefitte

Vacances d'automne

Fermeture de l'administration municipale

À l'occasion des vacances d'automne, le bureau municipal sera fermé du 5 au 9 octobre 2026.

Nous vous souhaitons un agréable automne.

Perrefitte, le 30 septembre 2026

Le secrétariat municipal



Petit-Val

Mise au concours

Administratrice-Administrateur des finances (30-35%)

Avec entrée en fonction dès le 1^{er} décembre 2026 ou date à convenir.

Vos tâches:

- Tenue de la comptabilité générale
- Gestion des débiteurs et créanciers
- Élaboration des budgets, plans financiers et boucléments
- Gestion des salaires et charges sociales
- Décomptes TVA
- Gestion du portefeuille des assurances
- Analyses financières
- Soutien au Conseil communal pour toute décision d'ordre financier

Votre profil:

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans un des domaines suivants: comptabilité, finances ou économie
- Attrait pour les aspects relevant de la stratégie financière
- Responsable, autonome, curieux.euse et proactif.ve
- Connaissances MCH2 et des programmes Urbanus sont un atout
- Esprit client, empathie, souplesse

Nous vous offrons:

- Des responsabilités au sein d'une équipe motivée
- Horaires et lieu de travail flexibles
- Salaire selon le barème cantonal
- Possibilité de formation continue
- Possibilité d'œuvrer à des projets communaux au service de la population

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Willy Pasche, maire, au 079 251 10 48.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels sont à adresser par courrier postal ou par voie électronique (admin@petitval.ch) jusqu'au 17 octobre 2026.

La commune de Petit-Val se réjouit de faire votre connaissance.

Souboz, le 23 septembre 2026

Conseil communal



Rebévelier

Vacances d'automne

Fermeture du bureau communal

En raison des vacances d'automne, l'administration communale sera fermée du 2 au 9 octobre 2026 inclus. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le maire au 079 792 06 08. Les autorités communales vous souhaitent d'ores et déjà un bel automne!

Rebévelier, le 15 septembre 2026

Le Conseil communal



Roches

Élection communale complémentaire

Suite à la démission de M. Nicolas Buchser de son poste de conseiller communal, les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le **dimanche 29 novembre 2026**, pour procéder par les urnes à l'élection, selon le système majoritaire:

- d'un(e) conseiller(e) communal(e)

pour terminer la période 2024-2027, selon les art. 2 et 37 du règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Roches.

Conformément aux art. 22, 23 et 24 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune mixte de Roches, toute liste doit être signée par au moins 5 électeurs ou électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste. Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. Les listes des candidats et candidates doivent

contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat communal de la Commune mixte de Roches **jusqu'au vendredi 23 octobre 2026 à 17 h**, conformément à l'art. 22 du règlement concernant les élections aux urnes de la commune. **Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.**

Si le nombre de candidat valablement présenté se trouve être égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil communal proclame élu(e) tacitement le/la candidat(e).

Roches, le 25 septembre 2026

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Promenades sans obstacle

Dans le cadre de l'initiative régionale «Promenades sans obstacle», une table-ronde de discussion et d'échange est organisée en présence de 5 experts de la thématique.

Venez partager vos expériences et réfléchir ensemble aux moyens de rendre nos promenades et nos villages plus accessibles pour toutes et tous.

Programme et inscription: www.jb-b.ch/1142-evenements-avec-inscriptions

En savoir plus sur l'initiative: www.jb-b.ch/1166-promenades-sans-obstacle

Nonagénaire

MM. Markus Gerber et Pierre Mosimann ont rendu visite à M. Albin Zeller qui a fêté ses 90 ans le 21 septembre dernier. Une petite attention lui a été remise à cette occasion.

Fenêtres de l'Avent

Les inscriptions sont encore ouvertes. Si vous souhaitez y participer, les dates suivantes sont encore libres: 2 / 3 / 6 / 7 / 9 / 17 / 20 / 21 / 22 / 23 / 24.

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer par mail à collectifbfs@gmail.com ou par WhatsApp au 078 249 37 01. Le comité du CollectifBFS remercie d'ores et déjà les personnes qui se sont annoncées.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé les 1 et 2 octobre 2026.

Le Fuet, le 30 septembre 2026

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant: M. Thomas Scheidegger, Montagne de Saules 30, 2732 Saules.

Auteur du projet: KD Architecture SA, M. Danaël Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 173, au lieu-dit: «Montagne de Saules 29», commune de Saules.

Projet: transformation de l'appartement existant en deux logements intégrant les parties grange et écurie, modification des ouvertures en façades, isolation intérieure, mise en place d'une PAC extérieure, création d'un cheminement piétonnier en

pavés et de deux terrasses en bois, démolition du garage existant et construction d'un couvert pour deux voitures avec local à vélos.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

 Schelten

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Route de la Piscine 14, 1950 Sion.

Auteur du projet : Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Emplacement : parcelle N° 21, au lieu-dit : «Altes Schulhaus 10», commune de La Scheulte.

Projet : réalisation d'une clôture de protection contre les chutes de pierres pour une station de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / SCHE.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Scheulte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

 Tavannes

Avis de construction

Requérante : Menuiserie Fabien Vorpe SA, Grand-Rue 62, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 902, au lieu-dit : «Rue du Mont 1c», Commune de Tavannes.

Projet : changement d'affectation d'un atelier-garage en atelier de menuiserie et déplacement du chauffage à mazout accolé à l'extérieur du bâtiment dans un container.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : M2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture

du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 30 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Promenades sans obstacle : une démarche participative pour améliorer l'accessibilité à Tavannes

La Commune de Tavannes participe à la journée régionale «Promenades sans obstacle» et invite la population à prendre part à une promenade participative visant à identifier les difficultés rencontrées dans les déplacements au quotidien.

La rencontre aura lieu le **jeudi 1^{er} octobre 2026 à 17 h, au départ de l'Hôtel de Ville**. Durant environ une heure trente, les participantes et participants parcourront un itinéraire dans le village et pourront signaler les éléments qui leur paraissent difficiles, dangereux ou perfectibles en matière d'accessibilité.

Les observations recueillies permettront de dresser un état des lieux et d'alimenter les réflexions concernant de futurs aménagements communaux.

La Commune encourage tout particulièrement les personnes concernées par des difficultés de mobilité à participer.

En cas de fortes pluies, une date de report sera communiquée.

Tavannes, le 15 septembre 2026

Le Conseil municipal

Changements au sein des autorités

À la suite de la démission de M. Stéphane Terrier (Tavannes Avenir) du Conseil municipal, annoncée le 16 septembre dernier pour des raisons personnelles, M^{me} Catherine Paroz a été désignée pour le remplacer.

La première vient-ensuite de la liste Tavannes Avenir issue des élections communales du 30 novembre 2025, M^{me} Chantal Sousa, ne pouvant accéder au Conseil municipal en raison d'une incompatibilité liée à un lien de parenté, la nomination de M^{me} Catherine Paroz est intervenue conformément à la procédure applicable.

Les dicastères, avec des changements pour Vie locale et Social sont attribués de la façon suivante :

- Mairie : Yann Rindlisbacher (Tavannes Avenir)
- Écoles : Valérie Baumann (PS)
- Finances : David Kessi (Tavannes Avenir)
- Services techniques : Frédéric Gilgen (UDC)
- Social : Salomé Scheidegger (UDC)
- Urbanisme : Anne-Sylvie Lab (PLR)
- Vie locale : Catherine Paroz (Tavannes Avenir)

Tavannes, le 23 septembre 2026

Le Conseil municipal

 Valbirse

Avis de construction

****Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 156/2022 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 7 décembre 2023****

Requérante : nim group AG, Dietschenmattweg 3, 2552 Orpond.

Auteur du projet : b. müller's architekten ag, Kleinfeldstrasse 6, 2563 Ipsach.

Emplacement : parcelles N°s 760, 761 et 1543, au lieu-dit : «Sous les Colons», Malleray, commune de Valbirse.

Projet : construction de deux maisons familiales avec garages, vérandas et terrasses.

Zones : H2 et cadastre ABC des PéCo.

Dérogations : art. 80 LR et 25 LCFo.

Prolongation de la validité du permis : **jusqu'au 7 décembre 2028**.

Les oppositions, uniquement contre la prolongation de la durée de validité du permis de construire, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 30 octobre 2026, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 30 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Eugen Postolachi Cauca, Ch. de l'Envers 1, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1808, Ch. de l'Envers 1, Malleray

Description du proje : remplacement d'une chaudière mazout par une pompe à chaleur air-eau.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2

Dérogations : art. A151, al. 8, ch. 2

Règlement communal de construction

Dépôt public : **du 23 septembre au 23 octobre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 21 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Antonio Costa, La Lignière 9, 2735 Malleray

Auteur du projet : Airma-Energie Conseil Sàrl, Johann Fridez, Adolphe Gandon 14, 2950 Courgenay

Adresse du projet : BF 1646, La Lignière 9, Malleray

Description du projet : remplacement du producteur de chaleur existant au fioul par deux pompes à chaleur aireau de type split, comprenant chacune une unité intérieure et une unité extérieure.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone centre B
Dépôt public : du 30 septembre au 30 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévillard, le 25 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : COOP Société Coopérative Direction Immobilier, Patrick Goldoni, Route de la Venoge 17, 1302 Vufflens-la-ville

Auteur du projet : Leschot Architecture SàRL, Roman Ramseyer, Faubourg St-Germain 32, 2900 Porrentruy

Adresse du projet : BF 321, Rue Principale 3, Bévillard

Description du projet : application du nouveau concept de façade pour le magasin COOP de Bévillard en carrelats de bois verticaux.

Modification du totem publicitaire.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone Centre C

Dérogations : Art. 80, al. 1, let. a, Loi sur les Routes

Dépôt public : du 30 septembre au 30 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 28 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Lilly Blatter, Bellevue 5, 2735 Malleray

Auteur du projet : Bucher Heizungen AG, Hinterdorf 24, 3274 Bühl bei Aarberg

Adresse du projet : BF 1262, Bellevue 5, Malleray

Description du projet : remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2

Dépôt public : du 30 septembre au 30 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévillard, le 28 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

CSP Moron

Recrutement 2026 : informations sur demande

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Moron n'organisera pas de soirée de recrutement en 2026. Les personnes qui souhaitent y participer ou qui désirent obtenir des informations complémentaires peuvent prendre contact avec le fourrier, Céline Kummer, à l'adresse suivante : sapeurs.moron@bluewin.ch

Bévillard, le 22 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 21 septembre 2026

Lors de sa séance du lundi 21 septembre 2026, le Conseil général a, sous réserve du référendum facultatif :

- approuvé la modification du règlement communal sur la protection des données (entrée en vigueur dès son approbation, sous réserve de l'issue du délai référendaire);
- approuvé la modification du règlement du personnel communal (entrée en vigueur dès son approbation, sous réserve de l'issue du délai référendaire.).

Conformément à l'article 40 du Règlement d'organisation de la commune mixte de Valbirse, le référendum peut être demandé par 5 % des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours suivant la présente publication. L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 22 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

Divers

Paroisse réformée de Bévillard

Modification du règlement d'organisation

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la protection des données le 1^{er} septembre 2026, le Conseil de paroisse de Bévillard a abrogé l'article 34 du règlement d'organisation lors de sa séance du 23 septembre 2026. Cette modification entre en vigueur immédiatement sous réserve d'un éventuel recours.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil de paroisse dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de l'OACOT, Service des affaires communales, Hauptstrasse 2, Case postale, 2560 Nidau.

Bévillard, le 23 septembre 2026

Le Conseil de paroisse

**Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier en version électronique
sur www.lasemaine.ch**



informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremine.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Administration communale
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Secrétariat : 032 493 40 85 secretariat@eschert.ch
Finances : 032 493 40 91 finances@eschert.ch
Horaires de guichets: Lundi, de 17 h 30 à 18 h 45
ou sur rendez-vous par
téléphone ou courriel.
Permanence téléphonique: Lundi au mercredi (secrétariat),
lundi et mardi (finances)
9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
Site internet: www.eschert.ch

Agence AVS du Grand-Val

Vers l'École 10a, 2743 Eschert, 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence), avs.grandval@cremines.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Soubos

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch